

**ENVIRONNEMENT**

GESTION DES RESSOURCES EN EAU : SECHERESSE SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

LES FAIBLES PLUIES DU DEUXIEME SEMESTRE 2016 ET DU DEBUT D'ANNEE 2017 CONDUISENT A DES NIVEAUX BAS ET EN DESSOUS DES NORMALES SAISONNIERES DANS LES COURS D'EAU, LES NAPPES ET LES BARRAGES DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

La sécheresse d'hiver que nous vivons actuellement est comparable à l'hiver 1975-1976. Habituellement, les pluies d'hiver permettent le remplissage des nappes souterraines et des barrages qui servent à l'alimentation en eau potable et à soutenir les débits des cours d'eau pendant l'été. Pour l'instant, le déficit de pluie d'hiver est d'environ 50 %.

Face à cette situation, le Préfet d'Ille-et-Vilaine a réuni un comité sécheresse le 7 février 2017, qui a acté le passage en **seuil 1, alerte sécheresse, du département**.

En pratique, sont interdits :

- le lavage des voitures, sauf dans les stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage,
- le nettoyage des façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression,
- le remplissage des piscines et des plans d'eau,
- la vidange des plans d'eau,
- les manœuvres des vannages sur les cours d'eau,
- le lavage de la voirie,
- le fonctionnement des fontaines publiques qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau,

Par ailleurs, les stations d'épurations de plus de 2 000 équivalents habitants, doivent augmenter le niveau de traitement du Phosphore.

Il est demandé à chacun de respecter ces dispositions et d'avoir un comportement particulièrement civique pour permettre d'économiser les ressources en eau de nos territoires.

Contact presse :

Communication DDTM 35 :

Anaïs MAILHÉ – 02 90 02 32 88

Thierry BAUDET – 02 90 02 32 89